

COMMUNIQUE DE PRESSE

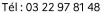
Amiens, le 09/07/2020

Soutien financier de l'État aux entreprises pendant l'état d'urgence sanitaire

Face à l'épidémie de Covid-19, le Gouvernement a mis en place des mesures de soutien et d'accompagnement pour les entreprises afin d'assurer la continuité de l'économie.

Début juillet 2020, dans le département de la Somme :

- le dispositif **d'activité partielle**, qui permet le maintien de l'emploi dans les entreprises, est très fortement mobilisé. Il concerne aujourd'hui plus de 7 200 entreprises, soit 52 000 salariés pour un volume total d'indemnisations qui s'élève à plus de 77,6 millions d'euros;
- plus de 9 000 entreprises samariennes ont bénéficié d'une aide au titre du **fonds de solidarité** : plus de 25,7 millions d'euros ont été versés aux entreprises du département ;
- le **prêt garanti par l'État (PGE)** a également été fortement mobilisé. Plus de 2800 entreprises samariennes en ont bénéficié, pour un montant total qui s'élève à 431 millions d'euros;
- près de 1 600 entreprises ont bénéficié des mesures de bienveillance fiscales mises en place par le Gouvernement, pour un montant total de 11,15 millions d'euros;
- plus de 5 000 entreprises ont bénéficié d'un report de paiement des cotisations sociales perçues par l'Urssaf, ce qui représente un montant total de 69,7 millions d'euros;
- l'aide versée au titre du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) concerne plus de 7 600 travailleurs indépendants, artisans commerçants pour un montant total de 6,1 millions d'euros.



Mél: pref-communication@somme.gouv.fr

